Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_9-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_9_020_3.4 - Convention de servitude avec ENEDIS - ZA La Croix Rouge – MAEN ROCH

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances et des affaires foncières informe que des ouvrages électriques ont été implantés sur des parcelles communautaires sur la zone de La Croix Rouge à MAEN ROCH. Ces implantations ont donné lieu à l'établissement d'une convention sous signature privée avec la société ENEDIS.

La société ENEDIS a chargé l'étude notariale Notaires de la Visitation située à Rennes, tel que prévu dans la convention, de réitérer cette convention en la forme authentique, à ses frais exclusifs. Le recours à l'acte authentique permet la publication de la convention au fichier immobilier.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	60	Rue des Marches du Coglais	1 765 m²
AD	18	Rue des Marches du Coglais	5 543 m²

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_9-DE

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances et des affaires foncières propose :

- **De valider la signature de l'acte authentique à la demande de la société ENEDIS qui sera rédigée par l'étude notariale Notaires de la Visitation située 7 rue de la Visitation à Rennes et 9 Bis rue Alphonse Miolon à Saint Grégoire ;**

- **De préciser que les frais d'acte seront à la charge de la société ENEDIS ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge des affaires foncières à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Vu l'exposé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des affaires foncières telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT